

LA CARTE VITALE DÉMATÉRIALISÉE

À la suite d'un décret paru au JO en décembre dernier, la e-carte Vitale va être déployée dans toute la France.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE CETTE NOUVELLE CARTE DÉMATÉRIALISÉE.

Face à la montée en puissance des outils numériques, le ministère de la Santé en 2019 a encouragé un plan de numérisation, ayant pour finalité la création d'une application smartphone pour la carte Vitale. L'objectif : simplifier les démarches en ligne et éviter les mises à jour de la carte Vitale.

Après une phase de test dans quelques départements, le décret du 30 décembre 2022 confirme la mise en place de la e-carte Vitale, sur l'ensemble du territoire, dont le déploiement final doit s'achever fin 2025.

à noter! : Une fois le déploiement complet réalisé, l'utilisateur devra choisir entre les deux formats de carte.

COMMENT ACTIVER SA CARTE DÉMATÉRIALISÉE ?

La e-carte Vitale est une alternative dématérialisée à la carte Vitale physique, qui continue d'exister. Elle sera accessible pour tous sur smartphone et tablette via une application nommée « apCV », téléchargeable gratuitement.

Votre application comprendra toutes les données d'identification de l'utilisateur, l'identifiant national de santé (n° de sécurité sociale) et les données de suivi des utilisations. Elle permettra d'offrir les mêmes fonctions que la carte physique, notamment en ce qui concerne la gestion des feuilles de soins et des remboursements automatiques.

Elle permettra notamment la facturation des actes médicaux et l'accès à certains téléservices utilisés par les professionnels de santé (accès au Dossier Pharmaceutique et au dossier Médical Partagé qui deviendra à terme « Mon Espace Santé »). Et, elle contiendra les données des Organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM).

Sur le principe d'utilisation, le professionnel de santé devra scanner le QR code qui s'affiche dans l'application ou utiliser un lecteur NFC sur lequel le patient déposera son smartphone. Le NFC permet d'échanger des données entre un lecteur et un terminal mobile compatible. C'est la même technologie que le paiement sans contact ou pour la carte de transport.

Bon à Savoir!

Pour l'instant, la nouvelle carte ne peut être utilisée qu'auprès de certains professionnels de santé ayant mis à jour leur logiciel de facturation, et détenteurs d'un lecteur NFC ou de QR Code. La technologie NFC (Near Field Communication) n'est pas disponible sur tous les smartphones.

N'hésitez pas à consulter les fiches et les guides pratiques sur notre site : www.fnem-fo.org

Pour toute demande d'information, rapprochez-vous de votre représentant local FO.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org

